



Collectivités forestières

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Forêts locales, intérêt général

WEBINAIRE

 26 mai 2026

 Visioconférence



PROGRAMME

Incendies : comprendre vos rôles et responsabilités, anticiper et agir en tant qu'élus

Le Président Francis CROS et le conseil d'administration de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée ont le plaisir de vous inviter à une session dédiée aux rôles et responsabilités des élus face au risque incendie de forêt, qui se tiendra le :

26 mai 2026, de 17h à 19h

En visio-conférence

Informations générales

Les élus communaux sont pleinement responsables et acteurs dans les 3 phases de l'incendie : avant le feu, pendant le feu et après le feu.

Ce webinaire, qui se tient dans la continuité des élections municipales, a pour objectif de vous donner l'essentiel des connaissances du rôle de l' élu sur ces 3 temps de l'incendie. Il ne pourra pas entrer dans le détail de tous les points. D'autres sessions suivront en présentiel ou en visio-conférence pour approfondir certaines parties.

Cette formation est conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté 34790 GRABELS • 04 11 75 85 17

occitanie@communesforestieres.org •  •  • [collectivitesforestieres-occitanie.org](https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org)



Objectifs généraux

- Objectif 1 : Bien cerner le rôle et les responsabilités de l'élu face au risque incendie
- Objectif 2 : Comprendre les 3 temps de l'incendie
- Objectif 3 : Avoir des repères dans les missions à mener
- Objectif 4 : Inculquer la "culture du feu »

Objectifs opérationnels

- Objectif 1 : Identifier les besoins de la commune pour engager les démarches
- Objectif 2 : Mettre en œuvre des actions concrètes pour prévenir les incendies
- Objectif 3 : Utiliser les outils développés par les Communes forestières pour faciliter les missions des élus face à l'incendie

Modalités pratiques

En visio-conférence

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Études de cas pratiques
- Échanges d'expériences entre participants
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS

Anna PELLAERS

07 69 73 98 99

anna.pellaers@communesforestieres.org



🕒 Déroulé indicatif de la journée

17h00

Ouverture du webinaire

→ 17h10

Présentation des intervenants
Présentation des objectifs du webinaire

Les intervenants se présenteront pour que chacun puisse identifier les compétences et les contacts qui pourront être sollicités après le webinaire

Anna PELLAERS, Référente DFCI 09, 31, 32, 46, 65, 81, 82, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

John PELLIER, Directeur Adjoint, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

17h10

Contexte du risque incendie et de son évolution

→ 17h25

Evaluation du risque à l'échelle régionale
Evolution climatique et conséquences
Historique des surfaces brûlées et des départs de feu

Le risque est présent dans tous les départements d'Occitanie, de manière plus ou moins importante. Il est croissant chaque année et les incendies se multiplient. Les chiffres le prouvent.

Anna PELLAERS, Référente DFCI 09, 31, 32, 46, 65, 81, 82, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

17h25

Le cadre réglementaire

→ 17h50

Différence entre DFCI et DECI
Le Code des collectivités territoriales
Le Code forestier
Le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie (DPFCI)
Les plans de massifs
Les acteurs et leurs rôles

La réglementation est parfois complexe à maîtriser. Il sera indiqué la logique d'imbrication des textes permettant de comprendre les responsabilités de chacun et les actions à mener au niveau communal et intercommunal

John PELLIER, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie



17h50
→ **18h30**

Les 3 temps de l'incendie

AVANT le feu

Les OLD et le Plan Communal de débroussaillage
La DFCI : Pistes et points d'eau
La culture du feu
Le rôle de l' élu dans tout ça

PENDANT le feu

Le Plan Commune de Sauvegarde et la loi Matras
Le Commandant des Opérations de Secours
Le rôle de l' élu dans tout ça

APRES le feu

Mettre en sécurité
Reconstruire
RETEX

A chaque étape, l' élu a un rôle à jouer. La prévention reste le maître mot, mais quand le sinistre est là, il faut agir sans improviser. Tout ceci s' anticipe pour être prêt. Il sera indiqué les différents rôles de l' élu à chaque étape.

John PELLIER, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

18h30
→ **18h55**

Echanges et réponses aux questions

Un temps est prévu pour que les participants puissent poser des questions ou témoigner d' une expérience à partager. La parole sera à vous !

Ensemble des participants

18h55
→ **19h00**

Conclusion, évaluation et clôture du Webinaire

Session organisée avec le soutien de :



**Collectivités
forestières**

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté 34790 GRABELS • 04 11 75 85 17

occitanie@communesforestieres.org • **f** • **in** • collectivitesforestieres-occitanie.org



INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.

En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.

Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.

Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/

L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.